



Fausse accusation et demande de remboursement (suite)

Par **brz**, le **13/08/2008** à **18:01**

Bonjour, rnTout d abord, je voudrais vous remercier pour toutes vos réponses qui m' ontrnrnrassuré. **(voir message precedent Le 05/08/2008 11:41)**rnSuite à sa plainte, nous avons été réunis pour la confrontation et à l issue de rnncelle-ci, vu qu il est resté sur ces positions, j ai souhaité porter plainte à mon rnrtour pour dégradations de mon véhicule (suite à l autocollant) et dénonciation rnncalomnieuse (pour sa porte que je n ai pas cassé).rnMais à ma grande surprise, le brigadier chef n' a pas voulu prendre mes rnnrnplaintes en considération, en me disant que je n' avais pas de preuve (alors rnnrnque le président du conseil syndical l' avait stipulé dans sa plainte).rnPouvez-vous, s il vous plait, m indiquer la procédure que je dois entreprendre rnnpour faire valoir mes droits en ce qui concerne mes plaintes (éventuellementrn le terme exact)rnCordialement.

Par **JamesEraser**, le **02/09/2008** à **13:52**

[citation]Pouvez-vous, s il vous plait, m indiquer la procédure que je dois entreprendre pour faire valoir mes droits en ce qui concerne mes plaintes (éventuellement le terme exact)
[/citation]rnEh bien, faites un courrier à l'attention du Procureur de la République en y mettant les références du dossier; rnOBJET : complément d'enquêtern RÉFÉRENCE : PV N° 0000 du commissariat de ou gendarmerie de...rnAFFAIRE : NOM contre NOMrnÉtalez vos arguments sur votre plus beau parchemin de votre plus belle plume. rnJe suis sûr que le magistrat apportera un soin tout particulier à ce courrier qui ne manquera pas de retenir son attention. rnQuant à l'attitude de l'enquêteur qui consiste à ignorer certains aspects de la genèse de l'affaire, n'y aurait-il pas une prose toute édulcorée à insérer dans votre missive

